

COMMISSION THÉMATIQUE ÉCHOUAGES
RÉPONSE AUX MORTALITÉS ET DÉTRESSES DES TORTUES MARINES
ARCHIPEL DE LA GUADELOUPE & SAINT MARTIN

1^{ère} Matinée du 12 octobre 2024

BILAN DES ACTIONS TRANCHE 1
ASPECTS REGLEMENTAIRES NOUVELLE DEP
POURSUITE DE LA STRUCTURATION DU RÉSEAU

PROGRAMME DE LA MATINÉE

1- BILAN DES ACTIONS réalisées de la tranche 1 (du 27 avril 2023 au 30 avril 2024) et le budget utilisé associé

2- DEP ET LISTE DES HABILITÉS : présentation des termes de la DEP en vigueur depuis le 26 07 2024 et de la liste associée des habilités produite par la coordination du PNA en date du 15 07 2024 et les implications dans la gestion des mortalités et détresses de tortues marines dans nos eaux

3- POURSUITE DE LA STRUCTURATION DU RÉSEAU :

3-1 Fiches terrain et tutoriels

- Présentation et explication des fiches et tutoriels et de l'importance de les suivre. Modifications éventuelles à apporter suite relecture acteurs terrain
- Format fiche terrain : 1 seul doc avec feuilles pliables (étanche) en accordéon?

3-2 Renforcement du kit et matériels

- Renforcement du kit: gants, matériel de prélèvements, gel hydro alcoolique, marqueur...
- Discussion rubalise peinture panneau carton autocollant
- Hamac de portage de tortue

3-3 Introduction aux prélèvements externes

- Présentation des prélèvements externes et de leur exploitation
- Quels habilités?
- Organisation de la traçabilité
- Formation complémentaire prélèvements?

4- DISCUSSION SUR LA GESTION DES TORTILLONS FAIBLES OU BLESSÉS

1- BILAN DES ACTIONS

BUDGÉTÉ Tranche I

		Prix unitaire	Nombre	Total	
Réponse 24h/24 7j/7 à 120 signalements pour la période du 27 avril 2023 au 30 avril 2024	réception tel, déclenchement éventuel chaîne d'intervention, incrémentation base de données	15 €	150	2 250 €	
incrémentation bdd janvier au 26 avril 2023					
Interventions par associations pour 113 événements sur la base de 150 signalements de tortue(s) échoué(s) ou en détresse dont désorientation (femelle ou nouveau-nés) pour la période du 27 avril 2023 au 30 avril 2024	100 exploitations externes mesures photos forfait déplacement membre	15 €	100	1 500 €	
	10 exploitations externes et internes	80 €	10	800 €	
	3 interventions sur animaux vivants en	100 €	3	300 €	4 850 €
Élaboration des protocoles, recherches bibliographiques et auprès d'experts	existants	0 €	0	0 €	
Elaboration de supports de formation 2 PPT (à terre, en mer)	existants	0 €	0	0 €	
Supports pour intervenants échouages et détresses	fiches protocoles terrain examens externes et internes	200 €	4	800 €	
Rapprochement avec projet TOPAZE		100 €	1	100 €	
Échanges réseaux échouages du GTMF					
3 réunions: lancement prestation, CDTEC connaissance et conservation à terre	éléments préparatoires	100 €	3	300 €	
2 ateliers formations examens interne et externes	nouveaux intervenants ou renforcement capacité acteurs formés existants	600 €	2	1 200 €	
Suivi des intervenants accompagnement sur 1 mise en œuvre protocole examen interne par secteur et /ou examen externe	Marie Galante Désirade Les Saintes Basse TerreX1 Grande TerreX2	150 €	8	1 200 €	
Etude modalités identification, traçabilité, stockage, partage et valorisation des données et échantillons et présentation en CDTEC rédaction d'un projet de charte	70 heures	25 €	70	1 750 €	
		300 €	1	300 €	
organisation commission thématique	éléments préparatoires réunion	100 €	1	100 €	
organisation commission thématique	réunion commission thématique + compte rendus + relevé des décisions...	700 €	1	700 €	
supports commission thématique					
supports commission thématique					
relectures et réponses sur projet DEP					
mise à jour liste habilités échouages					
Kits intervention échouages examens externes	pour examens externes 25 intervenants	20 €	25	500 €	
	pour examens internes 8 intervenants	70 €	8	560 €	
changement tel portable et transfert données					
Rapport et livrables		500 €	1	500 €	
Communiqué de presse		100 €	1	100 €	
				12 960 €	
Frais d'administration 8%				1 037 €	
Total prestation				13 997 €	HT

1- BILAN DES ACTIONS

RÉALISÉ TRANCHE I

		Prix unitaire	Nombre	Total	
Réponse 24h/24 7j/7 à 120 signalements pour la période du 27 avril 2023 au 30 avril 2024	réception tel, déclenchement éventuel chaîne d'intervention, incrémentation base de données	15 €	201	3 015 €	
incrémentation bdd janvier au 26 avril 2023	recupération données prestataire antérieur et sur whatsapp / emails et incrémentation bdd historique Guadeloupe	8 €	26	208 €	
Interventions par associations pour 122 événements sur la base de 201 signalements de tortue(s) échoué(s) ou en détresse dont désorientation (femelle ou nouveau-nés) pour la période du 27 avril 2023 au 30 avril 2024	113 exploitations externes mesures photos forfait déplacement membre réseau du secteur de l'événement	15 €	115	1 725 €	
	4 exploitations sur tortues vivantes	50 €	4	200 €	
	2 exploitations avec transport chez vétérinaire	80 €	2	160 €	
	1 exploitation avec garde de nuit et transport vétérinaire	100 €	1	100 €	5 408 €
				0 €	
				0 €	
	fiche terrain 1 recto 1 verso et 3 tutoriels	200 €	5	1 000 €	
				0 €	
	reunion présentiel Centre Soins La Rochelle			100 €	
	début prestation + COTEC			200 €	
	2 1/2 journées formations 55 acteurs Désirade et acteurs porte (Montebello)			600 €	
non réalisé attente DEP				0 €	
non réalisé attente DEP > tranche 2				0 €	
	12 pages 4 versions soumises à relecture			300 €	
programme + contacts intervenants + participants emails invitations lieu + organisation salle etc...		25 €	15	350 €	
	2 comptes rendus (2 1/2 journées)			1 400 €	
Structuration Réseau 28 09 2023	2 présentations PPT	100 €	2	200 €	
Problématiques 29 09 2023	7 présentations PPT	100 €	7	700 €	
Compensation congé 1 jour participant marin pêcheur				100 €	
étude et retour dossier DEP pour CNPN et projets DEP consultations + emails / appels institutionnels et acteurs		25 €	30	750 €	
incrémentations formations non incluses + vérifications habilités en lien avec acteurs réseau emails + tel X3 fois		25 €	15	375 €	
	factures kits			391 €	
				214 €	
				500 €	
	communiqué commission thématique échouages			100 €	
				12 688 €	
	Frais d'administration			1 015 €	
	TOTAL RÉALISÉ			13 703 €	
	RELIQUAT A CONSOMMER SUR TRANCHE 2			294 €	

1- BILAN DES ACTIONS

DEFRAIEMENT INTERVENTIONS ASSOCIATIONS

27 04 2023 à 300 04 2024	total à 15€	total à 50€	total à 80€	Total à 100€	total interventions	defraielement euros	acompte versé
AET Pointe Noire Bouillante Vx Habitants Baillif	19	1	0	1	21	435 €	355 €
Le Galac Ste Rose Deshaies Petit Bourg	8		2		10	280 €	75 € non versé
Toti Jon Ste Rose Deshaies	11				11	165 €	120 €
Tité Désirade Petite Terre	3				3	45 €	0 €
Ecolambda Marie Galante	3				3	45 €	30 €
KapNatirel Est Grande Terre	33	3			36	645 €	
Kap Natirel Nord Gde Terre	1				1	15 €	
Kap Natirel Sud Gde Terre	32				32	480 €	
Kap Natirel Sud Basse Terre	5				5	75 €	
Kap Nat total						1 215 €	540 €
					122	2 185 €	1 120 €
Total associations	115	4	2	1	122		
	1725	200	160	100		2 185 €	

2- DEP (Dérogation Espèces Protégées) TORTUES MARINES 2024 : PRÉSENTATION

Arrêté préfectoral
du 27 06 2024



- Déroge à l'arrêté ministériel du 10 novembre 2022 fixant la liste des tortues marines protégées sur le territoire national et les modalités de leur protection, en protégeant intégralement les tortues marines, leurs habitats et signifiant notamment la perturbation intentionnelle ou induite par les nuisances lumineuses.

(1er arrêté de protection pour la Guadeloupe: 19 novembre 1991)

- Vise à pouvoir mettre en oeuvre des actions du Plan National d'Actions 2020-2029

- Action 13 « Former les professionnels de la pêche à la « réanimation » des tortues » ;
- Action 18 « Organiser les interventions de terrain sur les situations de détresse » ;
- Action 19 « Assurer les soins aux tortues marines sur l'ensemble des territoires » ;
- Action 30 : contribuer aux études sur les impacts des activités humaines sur la santé des tortues marines.

- Habilité sous couvert de l'ONF des membres du Réseau Tortues Marines à déroger aux interdictions de:
 - Capturer, enlever, perturber intentionnellement (notamment par la manipulation) et relâcher des spécimens en détresse ou morts ;
 - Mutiler pour une autopsie ou un prélèvement d'échantillon biologique les spécimens morts ;
 - Détenir, transporter, utiliser, stocker temporairement tout ou partie de spécimens morts, dont les prélèvements d'échantillons biologiques ;
 - Détenir et transporter des spécimens vivants dans le cadre d'une réanimation ou d'un acheminement vers un centre de soin.

➤ Les membres du Réseau pour être habilités par l'ONF doivent:

- Avoir suivi la formation théorique et pratique « organiser les interventions de terrain sur les situations de détresse » au cours des 3 dernières années, ou avoir validé une session de recyclage du maintien et de l'actualisation des compétences déjà acquises si la formation suivie est antérieure aux 3 dernières années ;
- Être rattaché à une structure signataire de la charte du Réseau tortues marines des Antilles françaises (RTMAF) ;
- Respecter les procédures d'intervention communes prévues et validées par les instances de gouvernance du PNATMAF.



Une formation dispensée tous les ans par la Coordination

➤ Lors d'interventions sur le terrain, les bénéficiaires de la dérogation doivent pouvoir présenter une copie du présent arrêté ainsi que l'accréditation délivrée par l'ONF.

➤ Niveaux d'habilitation:

Niveau A > **Examens Externes** : Capture, transport et relâcher de spécimens en détresse / mesures biométriques externes, photos / transport et stockage temporaire de spécimens morts
> Fiche protocole annexée

Niveau B > **Prélèvements biologiques et nécropsies** :
Prélèvement sur animaux morts exclusivement, transport et détention de matériel biologique Stockage des échantillons
> Fiche protocole annexée

(Niveau C > **Réanimation**)

Sur le terrain :

Tissus mous, écailles, tumeurs externes de Fibropapillomatose
Ectoparasites

En laboratoire, clinique vétérinaire, centre de soins :

Nécropsie globale,
contenu digestif, ossements

Exception est faite des agents du service public exemptés de remplir ces trois conditions cumulatives d'habilitation et sont habilités pour les 3 niveaux d'intervention.

2- LISTE ET QUALIFICATION DES PERSONNES PHYSIQUES ACCRÉDITÉES PAR L'ONF

Annexe : liste et qualifications des personnes physiques accréditées par l'ONF conformément à l'Article 3 des arrêtés :

**n°DEAL-RN N°971-2024-06-27-00015 pour la Guadeloupe*

Nom	Prénom	Structure	Territoire	Niveau A	Niveau B	Niveau C	Année dernière formation (niveau concerné)
BERGER	Aude	Association gestion RNN Saint-Martin / ABC Mer	Guadeloupe / St-Martin	X	X	X	2021
BORDIN	Amandine	Association gestion RNN Saint-Martin	Guadeloupe / St-Martin	X			2024 (prévue)
BOUHANI	Amandine	Association Le Gaïac	Guadeloupe	X	X		2024
BOURGEOIS	Jean-Luc	Association To-Ti-Jon	Guadeloupe	X	X		2024
BOURGEOIS	Ouvéa	Centre national de la recherche scientifique	Martinique	X			2021
BROCHARD	Daniel	Association Le Gaïac	Guadeloupe	X			2024
BROCHARD	Marie-Christine	Association Le Gaïac	Guadeloupe	X		X	2021 (N2)
BROUILLAUD-NESTASIO	Cyrille	Douanes (services de Basse-Terre)	Guadeloupe	X			2022 (N1)
CAUMONT	Sandrine	Association Kap Natirel	Guadeloupe	X			2021
CESTOR	Caroline	Association Kap Natirel	Guadeloupe	X	X	X	2021
CHALIFOUR	Julien	Association gestion RNN Saint-Martin	Guadeloupe / St-Martin	X	X	X	2021 (N1, N1+, N2)
CHASSELAS	Moïse	Service départemental d'incendie et de secours	Guadeloupe	X			2024
CHAULET	Miriam	Association To-Ti-Jon	Guadeloupe	X	X	X	2021

3- POURSUITE DE LA STRUCTURATION DU RÉSEAU

3-1 Fiches terrain et tutoriels

Page 1 > Rappel de la réglementation :
Interdictions espèces protégées et dérogations

MANUEL D'EXPLOITATION

TORTUE(S) MARINE(S) MORTE(S) OU EN DÉTRESSE

Archipel de la Guadeloupe & Saint Martin

Les tortues marines sont protégées en Guadeloupe depuis 1991.

L'arrêté ministériel révisé en date du 10 novembre 2022 interdit :

- I. La destruction, la mutilation, la capture, l'enlèvement intentionnels des spécimens incluant les prélèvements d'échantillons biologiques, la perturbation intentionnelle, la perturbation induite par des nuisances lumineuses, et la poursuite ou le harcèlement des animaux dans le milieu naturel. ...
- II. -La destruction, l'altération ou la dégradation des habitats de reproduction dont les habitats pouponnières, les habitats d'interposte, de croissance, d'alimentation et d'hivernage, de repos et de préassement solaire, de nettoyage, ainsi que les corridors migratoires des espèces de tortues marines listées à l'article 3. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques des milieux précédemment cités pour les espèces considérées, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles biologiques successifs et pour autant que leur destruction, altération ou dégradation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de ces espèces. ...
- III. - La détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non des spécimens de tortues marines prélevés. ...
- dans le milieu naturel du département de Guadeloupe, après le 19 novembre 1991 ; ...

Dérogations accordées pour l'exploitation des tortues trouvées mortes ou en détresse, en mer ou à terre :

Niveau A (examens externes)

Personnes autorisées dans le cadre de l'action n°18 du PNATMAF portant sur des spécimens vivants en situation de détresse (échoués, malades, blessés, capturés accidentellement, désorientés), ou sur des spécimens morts (échoués, capturés accidentellement, désorientés, etc.), à effectuer les opérations suivantes :

- Capture, transport et relâcher de spécimens malades, blessés ou en détresse
- Transport et stockage temporaire de spécimens retrouvés morts
- Perturbation intentionnelle (examens externes)

Niveau B (prélèvements biologiques et nécropsie) :

Personnes autorisées dans le cadre des actions n°13, 18, 19 et 30 du PNATMAF portant sur des spécimens morts (échoués, capturés accidentellement, désorientés, etc.), dans le cadre des actions de gestion de ces spécimens, à effectuer les opérations suivantes :

- Prélèvement, transport et détention d'échantillons de matériel biologique appartenant aux espèces visées

Le Niveau Échouages est financé par :



3- POURSUITE DE LA STRUCTURATION DU RÉSEAU

3-1 Fiches terrain et tutoriels

FICHE TERRAIN I

Habilité – non habilité

Pit: 1 seul lecteur en Guadeloupe > investissement? Coût?



FICHE TORTUES MARINES MORTES ou en DÉTRESSE



Date : Heure : Commune :

à terre en mer Lieu-dit :

Position GPS longitude : latitude :

Contact Signalant (nom, tel) :

Intervenant (nom, prénom) :

tel : **Habilité :** A B **Non habilité**

Espèce

T. imbriquée T. verte T. luth Autre esp. :

Identification certaine : oui non

Stade : oeuf nouveau-né Immature Adulte Mâle
Femelle

Tortue(s) vivante(s) Code 1

Nombre :

Devenir :

- vétérinaire / Centre De Soins
- remise à l'eau
- réorientation

Tortue(s) morte(s)

Nombre :

Devenir :

- laissée(s) sur place > évacuation
- récupération pour exploitation ultérieure (**habilité**)
- laissée(s) sur place non évacuable*

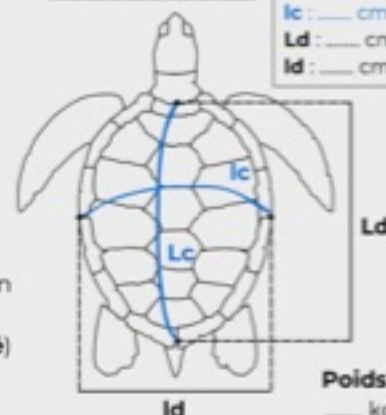
Bague(s) **Pit** **Mesures :**

Lc : ____ cm

lc : ____ cm

Ld : ____ cm

ld : ____ cm



Poids :

____ kg

Code décomposition : 2-frais 3-putréfié 4-très putréfié 5-restes

3- POURSUITE DE LA STRUCTURATION DU RÉSEAU

3-1 Fiches terrain et tutoriels

FICHE TERRAIN II

Tortue et environnement

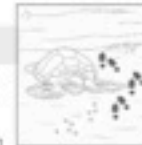


Dégager sable et herbes



Prise de photos

- Tortue(s) et environnement immédiat
- Distance à la mer :
- Traces de pas Traces de chien(s)
- Manipulations de récupération en mer



Retirer sargasses, sable... sur la tortue avant de la photographier et l'examiner

Cocher photos prises

face dorsale animal entier face ventrale animal entier

arrière avant

côté droit animal entier

jointures nageoires + cou

côté gauche animal entier

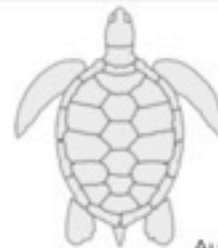
jointures nageoires + queue

tête et cou dessus et profils

Autres photos :

Relevé d'informations

Dessiner et/ou situer par des flèches



- Corps étranger(s)
- Fracture(s) nageoire(s)
- Hématome(s)
- Fibropapillomatose
- Blessure(s)



Autres :

Cause(s) suggérée(s) :

.....

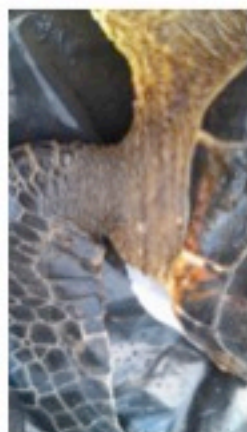
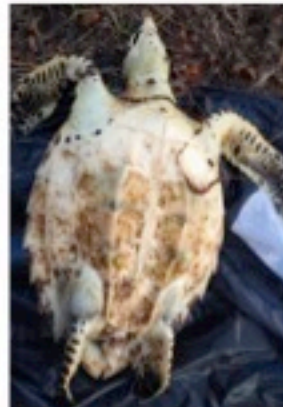
.....

.....

3- POURSUITE DE LA STRUCTURATION DU RÉSEAU

3-1 Fiches terrain et tutoriels

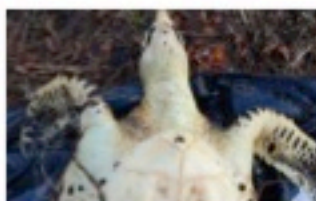
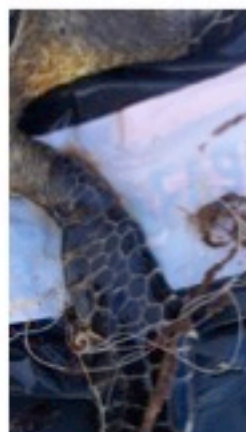
Tortue et environnement



Nageoire AVG



Nageoire AVD



Nageoire ARG



Nageoire ARD

3- POURSUITE DE LA STRUCTURATION DU RÉSEAU

3-1 Fiches terrain et tutoriels

FICHE TERRAIN III

Discussion codification traçabilité

FICHE PRÉLÈVEMENTS EXTERNES sur le terrain **HABILITATION NIVEAU B nécessaire**

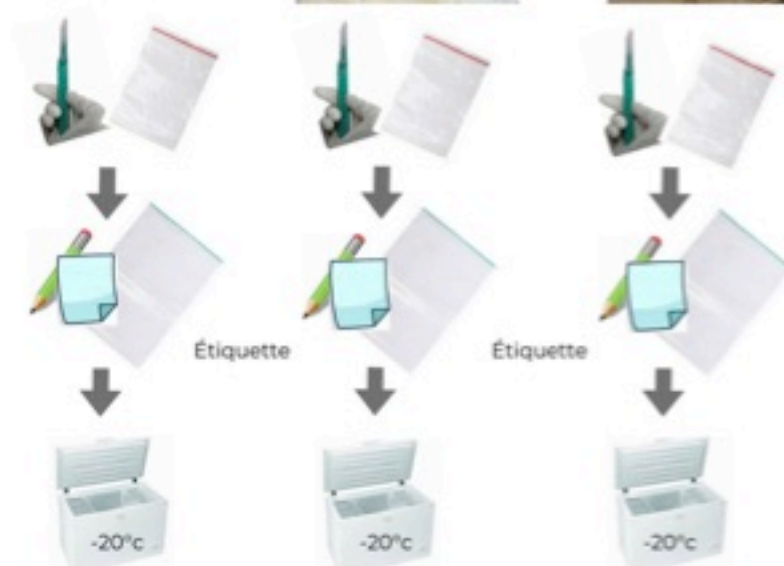
Cocher



Écaille

Fibropapillomatose

Balanes...



ÉTIQUETAGE :

DATE - POSITION GPS - ESPECE - NATURE DU PRELEVEMENT
ENTRE CHAQUE PRÉLÈVEMENT, CHANGER GANTS et MATÉRIEL

3- POURSUITE DE LA STRUCTURATION DU RÉSEAU

3-1 Fiches terrain et tutoriels

PROCÉDURES

1 SIGNALER VOTRE OBSERVATION

via groupe whatsapp Echouages de votre secteur et la coordination au 0690 74 03 81 pour vous aider dans la marche à suivre et la collecte d'informations

2 VOTRE SÉCURITÉ AVANT TOUT

ne vous mettez pas en danger (falaise, houle, route, insécurité du lieu...)

3 SUIVEZ LES PROCÉDURES SELON TYPE D'ÉVÉNEMENT

> tortue vivante : sécuriser et attendre instructions

> tortue morte: mesures, photos

Prélèvements, conditionner et étiqueter échantillons (si **habilité B**)

4 REMPLIR LA FICHE TERRAIN

5 PRÉVENIR SERVICES COMMUNAUX VIA LA COORDINATION

pour qu'ils procèdent à l'enlèvement ou contactent l'équarisseur

6 PHOTOGRAPHER et ENVOYER PAR WHATSAPP LA FICHE TERRAIN

7 SÉCURISER / STOCKER LES ÉCHANTILLONS

8 DÉSINFECTER VOS MAINS ET VOTRE MATÉRIEL

N'hésitez pas à faire appel à un uniforme (police, pompiers... si vous êtes en difficulté ou submergé par le public

MATÉRIEL

Gants masque lunettes chaussons

mètre ruban et/ou droit

Matériel prélèvements (**habilité B**)

3- POURSUITE DE LA STRUCTURATION DU RÉSEAU

3-1 Fiches terrain et tutoriels

TORTUE(S) MARINE(S) EN DÉTRESSE

Dans le cas d'une tortue vivante juvénile ou adulte

De nuit, si désorientée, se dirigeant à l'opposé de la mer, la réorienter vers la mer en plaçant une lumière devant elle.

Si devant être déplacée, la transporter **en la portant par la carapace sans la retourner** avec le nombre de personnes nécessaires selon son poids, ou mieux, à l'aide d'un brancard (bâche).

NE JAMAIS LA PORTER PAR LES NAGEOIRES

La reposer très délicatement et si possible sur un linge mouillé.

De jour, mettre une serviette ou un linge que vous mouillerez régulièrement sur la carapace et sur la tête, en couvrant les yeux si la tortue est agitée.

ATTENTION à bien laisser les 2 conduits nasaux libres afin que la tortue puisse respirer.

Si la tortue est amorphe (tête qui tombe), projetez de l'eau (de mer de préférence) dans l'oeil (sur la cornée) pour réactiver la respiration.

Dans tous les cas, **CONTACTER D'URGENCE**

le Réseau Échouages au 0690 74 03 81 qui alertera le VÉTÉRINAIRE et vous rapportera les gestes nécessaires selon la situation

Dans le cas de nouveau-nés (tortillons) sortant du nid

- > Observés de jour : laisser faire la nature et informer le 0690 74 03 81 ou le référent secteur. Si amorphes (chaleur, soleil), les arroser d'eau de mer et les approcher du rivage. Signaler si tortillons blessé(s).
- > Observés de nuit : laisser faire la nature si les tortillons se dirigent vers la mer et informer le 0690 74 03 81 ou le référent secteur.
Si des tortillons sont attirés par les lumières artificielles, les réorienter vers la mer avec une lampe placée devant eux. Si trop de lumières, les placer dans une bassine et les déposer sur le sable à proximité de la mer dans un endroit exempt de lumière. Signaler si tortillons blessé(s).

3- POURSUITE DE LA STRUCTURATION DU RÉSEAU

3-1 Fiches terrain et tutoriels

LES 5 ESPECES DE TORTUES MARINES OBSERVABLES

La Tortue imbriquée



La Tortue verte



La Tortue luth



La Tortue caouanne



La Tortue olivâtre



3- POURSUITE DE LA STRUCTURATION DU RÉSEAU

3-1 Fiches terrain et tutoriels

ETAT DE LA TORTUE / CODE DÉCOMPOSITION

Code 1 : tortue vivante

En cas de doute morte? vivante?
> Toucher sa paupière ou pincer le cloaque ou projetez de l'eau de mer dans l'oeil



Code 2 : tortue morte fraîche

> Tortue non gonflée
> Épiderme présent sur l'ensemble de la surface du corps
> Membres bien maintenus
> Pas de décomposition significative des tissus



Code 3 : tortue morte putréfiée

> Tortue gonflée
> Fluides sortant par les orifices du corps
> Dégagement d'odeur
> Décomposition des tissus souples
> Désarticulation des appendices du corps



Code 4 : tortue morte très putréfiée

> Corps non gonflé
> Décomposition à terre : assèchement du corps et dégagement forte odeur
> Décomposition en mer : désarticulation de l'ensemble du corps et extrémités ayant presque disparues, nageoires flasques



Code 5 : restes

> Carcasse désarticulée, difficilement identifiable
> Décomposition à terre: carcasse momifiée
> Décomposition en mer: tissus décomposés et squelette visible



3- POURSUITE DE LA STRUCTURATION DU RÉSEAU

3-1 Fiches terrain et tutoriels

FORMAT FICHES TERRAIN ET TUTORIELS > A5

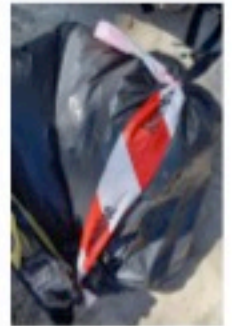
> 8 PAGES

> PLASTIFIÉES

> DÉCLINAISON POUR REMPLISSAGE SUR SMARTPHONE
ET ENVOI EN DIRECT WHATSAPP ?

3- POURSUITE DE LA STRUCTURATION DU RÉSEAU

3-1 Renforcement du kit et matériel



- Renforcement du kit
- Discussion rubalise peinture panneau carton autocollant
- Hamac de portage de tortue

